

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1. Intitulé du projet

Mise en place d'un procédé, nommé X-Loop, de recyclage du bitume issu des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SOPREMA SAS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur MASSON Xavier - Directeur usine

RCS / SIRET 3 1 4 5 2 7 5 5 7 0 0 3 6 2 Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°1 - Installation classée pour la protection de l'environnement	Rubriques et régimes ICPE concernés : le projet dépasse à lui seul le seuil d'autorisation de la rubrique 2791 (traitement de déchets non dangereux) et est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2915 (Chauffage utilisant un fluide caloporteur)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implantera à l'intérieur du bâtiment actuel, dans le hall A, sur une surface de 900 m<sup>2</sup> (12m \* 75m) :

- une zone de stockage des matières à traiter (déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses) :

115 m<sup>2</sup> stockage de big bag en masse de produits de démolition

115 m<sup>2</sup> stockage de big bag en masse de rebus de chantier

52 m<sup>2</sup> stockage sur palettes de rebus usine.

- une zone process X-Loop de 276 m<sup>2</sup> : procédé visant à recycler le bitume contenu dans les déchets par broyage, liquéfaction et filtration.

- une cuve de stockage du bitume liquide recyclé d'un volume de 25 m<sup>3</sup> entourée d'une rétention de 37 m<sup>2</sup> (1 m de hauteur de rétention).

Le chauffage du process se fait via une huile thermique réchauffée à l'aide de 2 chaudières électriques implantées à proximité du process. le projet ne nécessite pas de démolition, ni de nouvelles constructions. les équipements seront installés à l'intérieur du bâtiment actuel.



#### 4.2 Objectifs du projet

- . Développer une unité industrielle apportant une solution de valorisation des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses soit au niveau de l'usine ou des chantiers de constructions/démolitions, celles-ci sont produites en partie à partir de matières premières petro-sourcées et sont aujourd'hui pas recyclées
- . Apporter une solution de recyclage des membranes bitumineuses en mettant en place un circuit de revalorisation efficient pour produire un liant bitumineux
- . Réduction des déchets envoyés en installation de stockage de déchets non dangereux,
- . Diminution de la consommation en matières premières pétrosourcées
  - diminution de l'impact environnemental,
  - réduction de la dépendance aux énergies fossiles.
- . Pérennisation de l'activité du site de Val-de-Reuil (nouvelle activité),
- . Création de 6 emplois directs,
- . Réponse aux attentes du client sur des matériaux éco-sourcés.
- . Valorisation de l'image de SOPREMA comme entreprise innovante et engagée dans une politique environnementale de sa gamme de produits.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagements intérieurs uniquement.

Construction d'écrans thermiques permettant de séparer les ilots de stockage, le process et la cuve de bitume recyclé.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bitume recyclé envoyé directement vers les chaînes de production actuelles de l'usine (malaxeurs)

Capacité de traitement du procédé X-Loop : 24 T/j

Rebus usine acheminé en interne et déchets de chantier (démolition et rebus) acheminés par camions

Trafic PL estimé à 1 PL/jour

Captage des effluents gazeux envoyés vers réseau existant (débit supplémentaire de 2000 m<sup>3</sup>/h soit moins de 10% du débit actuel)

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le nouveau process de recyclage du bitume est soumis à :

- autorisation au titre de la rubrique 2791 de la nomenclature des ICPE,
- déclaration au titre de la rubrique 2915 de la nomenclature des ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
stockage de big bag en masse de produits de démolition	115 m <sup>2</sup>
stockage de big bag en masse de rebus de chantier	115 m <sup>2</sup>
stockage sur palettes de rebus usine	52 m <sup>2</sup>
zone process X-Loop	276 m <sup>2</sup>
cuve bitume recyclé et sa rétention	40 m <sup>2</sup>
autres : chaudières électriques, salle de supervision, etc	50 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

193 Voie du Futur  
27 100 Val-de-Reuil

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 10' 44 " 00E Lat. 4 9° 15' 30 " 00N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est déjà autorisé au titre de la rubrique 4801 pour le dépôt de matières bitumineuses. Il est par ailleurs soumis à enregistrement au titre des rubriques 2661-1 et 2662-2 pour la fabrication des membranes d'étanchéité bitumineuses et le stockage des produits contenant des matières plastiques (matières premières et produits finis).

Le site est autorisé par arrêté préfectoral du 23 juillet 2001 et dispose d'un récépissé de fonctionnement au bénéfice des droits acquis daté du 9 aout 2017.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site implanté en bordure de la ZNIEFF de type I Les Valloines, elle-même incluse dans la ZNIEFF de type II La forêt de Bord, la forêt de Louviers et la bois de Saint-Didier.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans l'Eure approuvé par arrêté préfectoral DDTM/2014/SPRAT/PR-26 le 27/11/2014 infrastructures concernées au droit de la commune de Val-de-Reuil : A13, RN154 et voie ferrée Paris-Le Havre
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MH classé du menhir du chemin 11 à 2,5 km au Sud-Est du site MH inscrit de la ferme de la Haute-Cremonville à 2,5 km au Sud-Est du site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Soprema implanté à 1,5 km à l'Ouest de la zone humide délimitée la plus proche (vallée de l'Eure avant sa confluence avec la Seine)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation de la Boucle de Poses approuvé le 20/12/2002 Site Soprema implanté hors des zones réglementaires du PPRI  Commune de Val-de-Reuil non soumise à un PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites répertoriés dans la base BASOL sur la commune de Val-de-Reuil : - site Valdepharm (ancien site Pfizer PGM) : site traité avec restrictions d'usage - site Greif (actuellement en friche) : site en cours de traitement
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE des nappes captives de l'Albien et du Neocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site implanté à 1,5 km du périmètre de protection éloignée et à 5 km du périmètre de protection rapprochée du champ captant AEP du Vaudreuil
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit des falaises de l'Andelle et de la Seine à 4 km au Sud-Est du site
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPS Terrasses alluviales de la Seine à 3 km à l'Est du site ZSC Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon à 4 km à l'Est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche à 10 km au Sud-Est du site : site classé de la Boucle des Andelys



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic actuel lié au site Soprema (hors projet) : 40 PL/jour impact du projet sur le trafic PL : 1 PL/jour
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances sonores liées au trafic PL non significatif Process implanté en intérieur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les rejets atmosphériques peuvent présenter des odeurs (chauffage de matières bitumineuses et plastiques), étant entendu que ces rejets sont captés et canalisés.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour, le site n'a fait l'objet d'aucune plainte de nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques limités en regard des émissions actuelles qui sont par ailleurs conformes aux VLE depuis plus de 10 ans.  Emissions liées au process de même nature que les émissions atmosphériques existantes (même produit concerné à savoir les membranes bitumineuses) avec un débit supplémentaire lié au nouveau process X-Loop de l'ordre de 3000 m3/h soit moins de 10% de plus que le débit actuel (25 à 40 000 m3/h).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matières non bitumineuses sont transformées sous forme de charges incorporées au bitume (minéraux, plastiques, armatures, etc).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Process en intérieur (pas d'impact visuel extérieur)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Deux autres projets connus recensés sur la commune de Val-de-Reuil et ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe Normandie) :

Avis du 30 janvier 2019 : projet de création d'une ferme pédagogique sur la commune de Val-de-Reuil  
=> ce projet distant de 3000 m au Nord-Est du site Soprema ne présente pas d'incidences cumulées avec le projet X-Loop compte tenu de son éloignement et de la nature des ses activités.

Avis du 12 mars 2018 : projet d'extension du data center de Orange sur la commune de Val-de-Reuil  
=> ce projet distant de 800 m au Nord-Est du site Soprema ne présente pas d'incidences cumulées avec le projet X-Loop compte tenu de la prise en compte de l'environnement. L'avis de la MRAe sur le projet de la société Orange indique : "Les justifications ont bien intégré les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national à savoir : meilleures technologies disponibles, réduction du risque à la source, changement climatique, biodiversité, paysages, ressources (énergie, eau, matériaux), santé publique, etc."

Aucun projet connu ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sur la commune de Val-de-Reuil au cours des 12 derniers mois (à date du 13/05/2020).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Captage des rejets atmosphériques sur réseau aéraulique existant (débit supplémentaire <10%)

Aucun déchets

Aucun effluent liquide

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Nouvel équipement implanté à l'intérieur du bâtiment de production existant, ainsi que les stockages de matières premières (déchets à traiter) et produits finis (cuve de bitume recyclé),
- Emissions associées (gazeuses) limitées et traitées dans les réseaux existants,
- Réincorporation du bitume recyclé directement dans le process existant pour la fabrication de nouvelles membranes d'étanchéité bitumineuses,
- Projet innovant créateur d'activité sur le site (6 emplois directs créés) et permettant de réduire la consommation de bitume pétrosourcé, de réduire la production de déchets du site et de créer une nouvelle filière de recyclage de déchets.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VAL DE REUIL

le, 26 mai 2020

Signature

Po  
  
B. PINON

